

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT CINQ

Le 17 juillet 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 10 juillet 2025

Présents : M. GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. LACROIX Jérémie (arrivé à 19h12), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc (arrivé à 19h08), M. GODINOT Alain, M. VAGINAY Laurent, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h36), Mme LEBEAU Colette (arrivée 19h16), M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence (arrivée à 19h19), M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 40

Excusés : M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, M. MEUNIER Gérard, M. DURANTIN Michel, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle remplacée par M. VAGINAY Laurent, M. VIODRIN Jérôme, M. DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : M. MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, M. DURANTIN Michel à Mme FEJARD Carole, M. HERTZOG Etienne à M. LAMARQUE Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. BERTHELIER Bruno, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume, M. LAPALLUS Marc à M. PALLUET Dominique, M. VIODRIN Jérôme à M. VALORGE René, M. DUBUIS Pascal à M. GROSDENIS Henri.

Election d'un secrétaire de séance : M. GROSDENIS Henri (Arcinges).

N°2025/N°142

OBJET : ECONOMIE - AVENANT 3 CONVENTION VITRINES DE ROANNE OFFICE DE TOURISME CHARLIEU MA BOUTIQUE 2025 « PROGRAMME BOOST »

Monsieur Michel LAMARQUE, Vice-Président en charge de l'économie, rappelle qu'en avril 2022, le Conseil Communautaire avait approuvé la convention liant Charlieu ma Boutique, les Vitrines de Roanne, l'Office de Tourisme et la Communauté de Communes.

Cette convention dénommée « Programme Boost » permet aux commerçants de Charlieu ma Boutique d'accepter les cartes Cad'Oh des Vitrines de Roanne, et d'agir en faveur du commerce local car de nombreuses entreprises du territoire de Charlieu Belmont achètent cartes / chèques Cad'oh à leurs salariés pour évènement professionnel, pour les fêtes de fin d'année...

Quelques chiffres :

- Chèques dépensés dans les commerces de Charlieu :
 - o Entre le 01/07/2021 et le 30/06/2022, 41 910 € ont été dépensés dans les commerces de Charlieu acceptant les chèques cadeaux ;
 - o Entre le 01/07/2022 et le 30/06/2023, 40 284,48 € ont été dépensés dans les commerces de Charlieu acceptant les chèques cadeaux ;
 - o Entre le 01/07/2023 et le 30/06/2024, 41 234,73 € ont été dépensés dans les commerces de Charlieu acceptant les chèques cadeaux
 - o Entre le 01/07/2024 et le 30/06/2025, 41 780,31 € ont été dépensés dans les commerces de Charlieu acceptant les chèques cadeaux

- Montant acheté en chèques Cad'Oh / cartes Cad'oh sur le territoire de Charlieu Belmont :
 - o Entre le 01/07/2021 et le 30/06/2022, 106 635 € de chèques cadeaux ont été achetés par les entreprises / collectivités en local ;
 - o Entre le 01/07/2022 et le 30/06/2023, 90 281 € de chèques cadeaux ont été achetés par les entreprises / collectivités en local ;
 - o Entre le 01/07/2023 et le 30/06/2024, 94 001 € de chèques cadeaux ont été achetés par les entreprises / collectivités en local ;
 - o Entre le 01/07/2024 et le 30/06/2025, 94 060 € de chèques cadeaux ont été achetés par les entreprises / collectivités en local ;
- Commerçants de Charlieu acceptant les chèques / cartes Cad'oh
 - o Entre le 01/07/2021 et le 30/06/2022 : 27 commerçants de Charlieu
 - o Entre le 01/07/2022 et le 30/06/2023 : 29 commerçants de Charlieu
 - o Entre le 01/07/2023 et le 30/06/2024 : 30 commerçants de Charlieu
 - o Entre le 01/07/2024 et le 30/06/2025 : 28 commerçants de Charlieu

Deux avenants à la convention ont été réalisés pour modifier le montant de la subvention de la Communauté de Communes (ce changement de montant varie en fonction du nombre de commerçants adhérents). Pour cet avenant (joint à la présente note), le n°3, il est demandé de prolonger la convention pour quelques mois. Cela permettra à chaque structure de rester engagé dans cette démarche et notamment à l'Office de Tourisme de rester acteur privilégié de Charlieu dans la vente des cartes Cad'Oh. Il est donc proposé de la prolonger la convention pour la période suivante du 20 juin 2025 au 30 septembre 2025.

Une nouvelle convention sera proposée à partir d'octobre prochain. Cette convention sera présentée en Conseil Communautaire du mois de septembre.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide le prolongement de la convention Programme Boost pour la période suivante : 20 juin 2025 au 30 septembre 2025,
- autorise M. le Président à signer l'avenant n°3 à la convention et tous les actes liés

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Arcinges
M Henri GROSDENIS

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250717-DELIB2025-142-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2025
Publication : 22/07/2025